

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 3 AVRIL 2012

Date de Convocation : 27 Mars 2012 Nombre de conseillers en exercice : 23 Nombre de conseillers présents : 17 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de votants : 23	<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> <b>DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME</b> <b>REGISTRE DES DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORCINES</b> <b>SEANCE ORDINAIRE</b> <b>DU 3 AVRIL 2012</b>
---	---

L'an deux mille douze le 3 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Marc MORVAN, Maire.

**CONSEILLERS PRESENTS** : Mr Jean-Marc MORVAN, Maire

**Mmes** : Paulette MANRY, Marie-Martine VIGIER, Lauriane BONNABRY

**Mrs** : François BONJEAN, **Adjoints**

**Mmes** : Martine GENESTIER, Suzanne DURIS, Marie-Claire GOIGOUX, Anne-Marie MANOUSSI, Clotilde BERTIN  
Bernadette PEYRAS-CATASTINI, Brigitte VOLLE, **Mrs** : Thierry CHAPUT, François DIVOL, Guy RAYNOIRD, François PEYRAT, Denis CHEVILLE, **Conseillers Municipaux**

**CONSEILLERS ABSENTS** : **Mmes** : Chantal ROCHE, Annie DESMOND-COUTURIER

**Mrs** : Adam WEBER, Daniel MULLER, Jacques BARBIER, Alain PERRIER

**POUVOIRS** :

- Mr Jacques BARBIER à Mme Marie-Martine VIGIER
- Mr Daniel MULLER à Mme Paulette MANRY
- Mme Chantal ROCHE à Mme Suzanne DURIS
- Mr Adam WEBER à Mr François BONJEAN
- Mr Alain PERRIER à Mme Anne-Marie MANOUSSI
- Mme Annie DESMOND-COUTURIER à Jean-Marc MORVAN

**Secrétaire de séance** : Melle Lauriane BONNABRY

### **DELIBERATION PORTANT ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS (article L2121-14 du C.G.C.T.)**

**Le Maire,**

➤ **EXPOSE** au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection d'un président de séance préalablement à la présentation des comptes administratifs de l'année 2011 en application de l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **PROPOSE** la candidature de Mr François BONJEAN, 1<sup>er</sup> adjoint, à cette fonction.

Après acquiescement de celui-ci, cette proposition est soumise au vote.

**VOTE : pour : 23                      contre : 0                      abstention : 0**

Ensuite Jean-Marc MORVAN donne la parole à Marie-Martine VIGIER qui présente un bref exposé sur l'évolution financière générale de la commune avant de présenter le bilan financier de la commune pour l'année 2011.

#### **I - EXPOSE SUR L'EVOLUTION FINANCIERE GENERALE DE LA COMMUNE**

L'analyse financière réalisée par le trésorier de la commune, met en évidence une situation financière saine, en insistant sur les éléments suivants :

- les équilibres bilanciels sont assurés par la bonne tenue du fonds de roulement
- la maîtrise du cycle d'exploitation permet de dégager une bonne capacité d'autofinancement
- la réalisation de nouveaux équipements sera possible en conservant une gestion de

l'exploitation continuant à dégager un financement disponible et par l'action de leviers potentiels en matière de fiscalité. Il conviendra cependant de rester vigilant en matière de dette afin d'éviter une détérioration de l'épargne disponible ainsi que des ratios d'endettement.

## **LES DIFFERENTS PARAMETRES :**

① **une capacité d'autofinancement** satisfaisante (CAF) qui dégager un solde permettant de réaliser des investissements.

Rappel : la CAF brute qui est l'écart constaté entre le montant des recettes de fonctionnement et le montant des dépenses de fonctionnement s'élève comparativement à :

- en 2009 : 368 125 €
- en 2010 : 410 812 €
- en 2011 : 362 348 €

La CAF nette qui est la somme à affecter aux investissements après déduction de la CAF brute du montant de l'annuité en capital des emprunts s'élève :

- en 2009 : 229 936 €
- en 2010 : 276 139 €
- en 2011 : 236 187 €

② **la trésorerie** s'élève à 679 437 €, au 31 décembre 2010 ce qui représente 149 jours de charges réelles alors qu'une trésorerie représentant 60 jours de charges est considérées comme étant d'un bon niveau.

③ **les charges de fonctionnement** s'élèvent par habitant à :

- en 2009 : 494 € (moyenne de la strate : 686 €)
- en 2010 : 491 € (moyenne de la strate : 692 €)

④ **encours de la dette par habitant au 31/12/2010**

- en 2009 : 644 € : (moyenne de la strate : 695 €)
- en 2010 : 607 € : (moyenne de la strate : 706 €)

⑤ **les équipements**

- en 2009 : 263 €/habitant : (moyenne de la strate : 318 €/habitant)
- en 2010 : 154 €/habitant : (moyenne de la strate 317 €/habitant)

On peut constater que l'endettement et les équipements sont inférieurs à la moyenne des communes de même strate. Toutefois, cette donnée doit être corrigée par le fait que les recettes fiscales par habitant de la commune sont inférieures à la moyenne de la catégorie, bien que les bases fiscales à Orcines soient plus élevées.

⑥ **les éléments de la fiscalité pour 2010**

Les bases nettes imposées au profit de la commune sont les suivantes :

- taxe d'habitation : 1 422 €/ habitant, (moyenne de la strate 1 073 €/habitant)
- foncier bâti : 1 057 € / habitant, (moyenne de la strate 950 €/habitant)
- foncier non bâti : 16 € / habitant, (moyenne de la strate 30 €/habitant)

Les taux :

- taxe d'habitation : 8,09 %, (moyenne de la strate 12,47 %)
- foncier bâti : 11,44 %, (moyenne de la strate 17,65 %)
- foncier non bâti : 49,42 %, (moyenne de la strate 51,32 %)

## **II - L'ANNEE 2011**

### **1 - LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2011 (budget principal et budgets annexes de l'eau et de l'assainissement)**

Les investissements réalisés en 2011, (investissements programmés en 2010 et 2011 et achevés ou en cours d'achèvement) sont les suivants : maîtrise d'œuvre de voirie 2011, travaux de voirie 2011, électrification du site du puy de Dôme (subvention du Conseil Général), réfection du mur du cimetière, éclairage public, travaux au foyer rural (entreprises et travaux en régie), plateau sportif et terrain de football synthétique, travaux d'assainissement Rue du Commerce, étude diagnostique du réseau AEP, maîtrise d'œuvre assainissement et AEP, travaux d'assainissement, maîtrise d'œuvre étude station d'épuration, panneaux de signalisation, deux défibrillateurs, véhicule de la police municipale, mobiliers divers, matériels pour les services techniques (souffleur, affuteuse, tronçonneuse, poste à souder), autolaveuse, aspirateur, antibélier, pompe maar d'Enval, matériel service de l'eau, informatisation des compteurs, équipement terminal portable.

### **2 - LES ACTIONS ET PRICIPAUX EVENEMENTS AU SERVICE DES HABITANTS**

- pérennisation de la fête annuelle en liaison avec le comité d'animation et les associations
- application du Plan Local d'Urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011
- projet de réalisation d'un plan et d'une cartographie communale
- poursuite des actions de formation en faveur du personnel communal
- démarches en vue de la construction de la station d'épuration de Ternant
- choix d'un bailleur pour la réalisation de 4 logements sociaux à Bournazet
- poursuite des actions d'insertion ayant pour objet notamment la réhabilitation du petit patrimoine
- étude d'aménagement de 2 classes à l'école publique
- poursuite de l'aide à la rénovation des façades
- manifestations et cérémonies traditionnelles
- manifestations patriotiques
- forum des associations
- la Durtorcha
- course de côte

### **3 - PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

##### **► Section de fonctionnement**

Evolution comparative CA 2011 / CA 2010

① **Variation des dépenses** : + 8,49 % ramenés à 4,54 % si l'on exclut les travaux en régie, remboursement de sinistres

- chapitre 11 : charges à caractère général : + 13,41 % ramené à + 6,17 %
- chapitre 12 : frais de personnel : + 5,55 %
- chapitre 65 : autres charges de gestion courante : + 18,08 %
- chapitre 66 : charges financières : - 33,38 %

② **Variation des recettes** : + 4,58 %

- chapitre 013 : atténuation de charges : + 25,92 %
- chapitre 70 : produits des services : + 71,96 % ramené à 11,12 % (SMGF 50 000 € en recettes et dépenses)
- chapitre 722 : immobilisations corporelles : travaux en régie 18 733 € → 41 459 €
- chapitre 73 : impôts et taxes : + 2,51 %
- chapitre 74 : dotations et participations : - 7,51 % ramené à + 12,35 % (remboursement des contrats aidés)
- chapitre 75 : autres produits de gestion courante : + 6,53 %

### ③ Variation BP 2011 / CA 2011

**Depenses** : - 2,05 % (- 38 348 €) **Recettes** : + 1,67 % (+ 36 700 €)  
gain de 75 048 € par rapport à la prévision budgétaire

#### **BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Evolution comparative CA 2011/CA 2010

##### ► **Section de fonctionnement**

Les dépenses s'élèvent à 345 762,22 € contre 212 864,23 € en 2010, soit une variation à la hausse de + 10,51 %.

Il faut préciser que des dépenses d'assainissement seront imputées sur ce budget, compte tenu des difficultés des budgets annexes d'assainissement dans la plupart des communes.

Les recettes s'élèvent à 419 564,73 € contre 392 627 € en 2010, soit une hausse de + 6,86 %

Le budget de l'eau est sain, les affectations de résultats permettront de financer en 2012, une partie des travaux de la station d'épuration de Ternant.

#### **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Evolution comparative CA 2011/CA 2010

##### ► **Section de fonctionnement**

Les dépenses s'élèvent à 161 825,372 € contre 179 055,45 € en 2010, soit une variation à la baisse de - 10,64 % due notamment à la baisse des intérêts de la dette dont le montant s'étant exceptionnellement accru suite à la répartition des échéances en 2010.

Les recettes s'élèvent à 196 022,13 € contre 152 785,11 € en 2010 soit une hausse de 28,29 %

C'est un budget qui ne peut supporter un autre emprunt et qui doit être aidé par les autres budgets.

Après que Madame Marie-Martine VIGIER ait donné lecture par chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement des comptes administratifs de la commune et des budgets annexes eau et assainissement, il est procédé au vote des comptes administratifs

<b>DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR COMMUNE – EAU – ASSAINISSEMENT : EXERCICE 2011</b>
---

##### **Le Maire,**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs COMMUNE, EAU et ASSAINISSEMENT de l'exercice 2011

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacune des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 comprises celles relatives à la journée complémentaire

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections et budgets annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, après délibération, par

**VOTE : pour : 23 contre : 0 abstention : 0**

☞ **DECLARE** que les comptes de gestion, commune, eau et assainissement, dressés pour l'exercice 2011 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL**

**Le Maire,**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2011,  
Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2011,  
Constatant le Compte Administratif propose l'affectation des résultats comme suit :

**AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNE**

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	dépenses	recettes	résultat reporté (N-1)
	1 869 023,04	2 231 371,31	
<b>excédent/déficit de clôture</b>	362 348,27		204 644,69
<b>affectation du résultat</b>	<b>566 992,96</b>		

<b>INVESTISSEMENT</b>				<b>RESTES A REALISER</b>		<b>besoin de financement</b>
	dépenses	recettes	résultat reporté (N-1)	dépenses	recettes	
	1 578 704,52	1 236 084,17		167 853,00	536 590,00	
<b>excédent/déficit de clôture</b>	-342 620,35		-538 052,27	<b>368 737,00</b>		<b>-511 935,62</b>
<b>résultat N / N-1</b>	<b>-880 672,62</b>					

<b>TOTAUX CUMULES FONCT./INV./RAR</b>	<b>55 057,34</b>
<b>TOTAUX CUMULES FONCT./INV.</b>	<b>-313 679,66</b>

L'affectation du résultat sera répartie comme suit au budget 2012 :

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			002	55 057,34
<b>INVESTISSEMENT</b>	001	880 672,62	1068	511 935,62

Le Conseil Municipal, après délibération

☞ **APPROUVE**, par **VOTE : pour : 21 contre : 2 abstention : 0**

**Le Maire,**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2011,  
Statuant sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2011,  
Constatant le Compte Administratif propose l'affectation des résultats comme suit :

**AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET EAU**

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>	<b>résultat reporté (N-1)</b>
	345 762,22	419 564,73	
<b>excédent/déficit de clôture</b>	73 802,51		100 000,00
<b>affectation du résultat</b>	173 802,51		

<b>INVESTISSEMENT</b>				<b>RESTES A REALISER</b>		<b>besoin de financement</b>
	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>	<b>résultat reporté (N-1)</b>	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>	
	136 285,15	128 765,26		570 470,00	145 690,00	
<b>excédent/déficit de clôture</b>	-7 519,89		400 208,26	-424 780,00		-32 091,63
<b>résultat N / N-1</b>	392 688,37					

<b>TOTAUX CUMULES FONCT./INV./RAR</b>	<b>141 710,88</b>
<b>TOTAUX CUMULES FONCT./INV.</b>	<b>566 490,88</b>

L'affectation des résultats sera répartie comme suit au budget 2012 :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		002 141 710,88
<b>INVESTISSEMENT</b>		001 392 688,37
		1068 32 091,63

Le Conseil Municipal, après délibération

⇒ **APPROUVE**, par **VOTE** : pour : 21 contre : 2 abstention : 0

**DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

**Le Maire,**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2011,  
Statuant sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2011,  
Constatant le Compte Administratif propose l'affectation des résultats comme suit :

## AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT

	<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>	<b>résultat reporté (N-1)</b>
	174 825,37	199 687,43	3 665,30
<b>excédent/déficit de clôture</b>	24 862,06		
<b>affectation du résultat</b>	<b>28 527,36</b>		

	<b>INVESTISSEMENT</b>			<b>RESTES A REALISER</b>		<b>besoin de financement</b>
	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>	<b>résultat reporté (N-1)</b>	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>	
	33 518,93	55 347,65	-4 420,93	78 263,00	25 000,00	-35 855,21
<b>excédent/déficit de clôture</b>	21 828,72			<b>-53 263,00</b>		
<b>résultat N / N-1</b>	<b>17 407,79</b>					

TOTAUX CUMULES FONCT./INV./RAR	<b>-7 327,85</b>
TOTAUX CUMULES FONCT./INV.	<b>45 935,15</b>

L'affectation des résultats sera répartie comme suit au budget 2012 :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>	001	17 407,79
	1068	28 527,36

Le Conseil Municipal , après délibération

⇒ **APPROUVE**, par **VOTE** : pour : 21 contre : 2 abstention : 0

### Exposé préliminaire à la présentation du budget 2012

**Jean-Marc MORVAN** prend la parole :

« Alors que nos taux communaux des impôts n'ont pas augmenté depuis 2008, vous avez pu constater sur vos avis d'imposition de taxes foncières et d'habitation 2011 une nouvelle colonne intitulée "intercommunalité". C'est le prélèvement d'un impôt supplémentaire sur les contribuables instauré par Clermont Communauté sous prétexte de la modification de la Taxe Professionnelle. Avec les maires de Durtol, du Cendre, de Royat et de Chamalières évincés des vice présidences de Clermont Communauté, nous nous étions opposés fermement en votant CONTRE l'instauration de cette taxe additionnelle qui ne servait qu'à compenser une gestion de fonctionnement non maîtrisée par la gouvernance actuelle de Clermont Communauté.

« Dépenser l'argent du contribuable c'est facile c'est bien, mais bien le dépenser c'est mieux ». Tout réside dans la capacité à gérer. Nous en apportons la preuve jour après jour.

Sur le budget principal de 2012, nous affecterons un résultat de fonctionnement amputé de 70 000€ alors que le résultat de fonctionnement reporté sur le budget de 2011 avait déjà été amputé de 74 091€. Le budget annexe de l'eau a été amputé en 2011 de 38 000€ et celui de l'assainissement devra l'être de 25 000€ en 2012 et de 35 090€ en 2013.

Cette régularisation globale de 237 181€ correspond à des "subventions supposées" qui ont été inscrites sur ces 3 budgets dans le cadre du projet de la traverse de la Font de l'Arbre alors que les arrêtés d'attribution n'avaient pas été notifiés à la commune et qu'elles n'ont en définitive pas été attribuées. C'est donc 237 181€ de crédits en moins pour nos projets d'intérêts communs.

Avant de passer au budget 2012, je ferai un bref rappel de la situation financière en grande difficulté à notre arrivée :

- Plus de trésorerie disponible en mars 2008 et ce jusqu'à avril 2009,
- Plusieurs situations de paiement des entreprises réalisant les travaux de la traverse de la Font de l'Arbre étaient en attente faute de trésorerie (Nous avons d'ailleurs à ce titre réglé à l'entreprise des intérêts moratoires pour un montant de 17 000€ en 2011).
- Des charges financières importantes générées en 2007 par la ligne de trésorerie d'1 M€ (51 000€).

Vous nous avez élus, nous vous devons des comptes sur les décisions sages et responsables prises pour assainir nos finances. Nous travaillons bien évidemment au quotidien en collaboration étroite avec le Trésorier de la commune.

Après un budget de transition en 2009, un budget de stabilisation en 2010, un budget d'avenir en 2011, le budget de 2012 sera "**un budget d'investissement de progrès**" avec, entre autre, la réalisation de :

- la station d'épuration du village de Ternant. Cette réalisation s'inscrit dans l'ordre des priorités du diagnostic d'assainissement de la commune dans le respect de l'environnement et dans le cadre du développement durable de notre planète.
- la rénovation des 2 salles de classes à l'étage du bâtiment ancien de l'école publique à la Font de l'Arbre.
- la fin de la mise aux normes du Foyer Rural et la vitrification du parquet.
- les études d'agrandissement et de rénovation de la mairie avec l'intégration de l'office de Tourisme dans les locaux. Nous disposons aujourd'hui d'une vision d'ensemble des projets à envisager en centre bourg depuis la création de l'Equipement Communautaire de Proximité, d'un multi accueil, du réaménagement de la Place saint Julien et de la Place de la Liberté, la reprise des façades du Foyer Rural, la réhabilitation de la Mairie sans oublier l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à tous nos bâtiments publics. Il était important de privilégier dans ce projet une cohérence et une complémentarité architecturale entre les bâtiments existants à rénover et ceux à construire.

L'agrandissement de la Mairie est un dossier prioritaire compte tenu de l'évolution de notre commune et des besoins croissants des services administratifs, il pourra héberger l'Office de Tourisme pour un accueil de qualité ce qui permettra une mutualisation efficace des moyens humains et ainsi assurer une ouverture de l'office toute l'année.

Nous travaillerons sur ce dossier avec le même esprit de concertation que pour la réalisation de la première tranche du complexe sportif.

- la finalisation du diagnostic AEP qui nous permettra de décider de la solution la plus appropriée qui engagera notre commune pour assurer en quantité et en qualité la distribution d'eau sur la commune d'Orcines sur les années à venir.
- la rénovation du four de Ternant par l'Association Etudes et Chantiers. Les travaux à l'intérieur du four permettent d'être un lieu de repli pour l'Association par mauvais temps. Ce sera le dernier four de la commune à remettre en service.
- les travaux en régie.
- le programme annuel des travaux de voirie.
- comme chaque année une provision pour dépenses imprévues parmi lesquelles les reprises d'étanchéité de la toiture de la salle omnisports.



- Concernant l'Équipement Communautaire de Proximité, le choix du maître d'œuvre est programmé lors de la session de juin prochain du Conseil Communautaire de CLERMONT COMMUNAUTE.

Dans le contexte de crise actuelle, nous estimons juste de ne pas alourdir la fiscalité des orcinois, donc de ne pas augmenter nos taux communaux des impôts malgré la dynamique croissante de notre commune.

Aucun emprunt n'est nécessaire pour équilibrer les investissements 2012 qui seront financés par la Capacité d'Auto Financement dégagée du fonctionnement, des subventions, la Taxe Locale d'équipement et le Fonds de Compensation de la TVA sur nos investissements de 2011.

Merci à Madame CHARTIER, Directrice Générale des Services et à son équipe pour la qualité du travail réalisé au quotidien et plus particulièrement dans le cadre de ce budget.

En 2011 nous avons réalisé un terrain de football synthétique et un plateau multisports au complexe sportif. En complément des subventions acquises auprès de nos autorités locales, une subvention exceptionnelle avait été sollicitée dans le cadre du Centre National de Développement du Sport (CNDS). Cette commission nationale réunie le 22 mars dernier a répondu favorablement à notre demande en nous attribuant une subvention d'un montant de 100 000€. C'est une satisfaction pour l'ensemble des acteurs qui ont œuvré avec enthousiasme et détermination pour cette réalisation audacieuse et innovante de par sa qualité, son délai de réalisation, son plan de financement, les coûts de fonctionnement futurs, la protection de nos ressources en eau. Cette réalisation s'inscrit avec une réelle volonté d'agir dans le cadre du développement durable et de la protection de l'environnement. Je tiens à remercier Monsieur le Député de la circonscription Clermont Montagne, Louis Giscard d'Estaing pour son implication forte dans l'attribution de cette subvention pour ce projet d'exception et de développement du sport sur notre territoire. Ces installations vont contribuer grandement aux enfants de nos 2 écoles, à la jeunesse orcinoise et à tous nos licenciés sportifs petits et grands. Aujourd'hui, je vous confirme que cette mission est une mission réussie dans l'intérêt général de notre commune.

Cette subvention de 100 000€ a été inscrite sur le budget 2012.

Avant de laisser la parole à Marie Martine VIGIER qui va vous présenter le budget 2012, je souhaite apporter les informations utiles sur cette réalisation de terrain de football synthétique et du plateau multisports :

Le coût global définitif de cette réalisation s'élève à 920 244€ TTC selon la décomposition suivante:

Des subventions pour un montant de		358 163 €
<i>Subvention du Conseil général (CLD Clermont C<sup>té</sup>)</i>	188 163 €	
<i>Subvention du Député de circonscription</i>	40 000 €	
<i>Subvention de la Fédération Française de Football</i>	30 000 €	
<i>Subvention du Centre National de Développement du Sport</i>	100 000 €	
Emprunt de la commune		350 000 € *
FC TVA		142 472 €
<b>Apport sur les Fonds propres de la commune de</b>		<b>69 609 €</b>

\* Cet emprunt contracté sur 15 ans auprès du Crédit Mutuel (durée de vie prévisionnelle du revêtement synthétique) avec 31 185 € d'annuités. Le montant de l'annuité correspond au coût déboursé annuellement par la commune pour l'entretien de l'ancien terrain en herbe.

Vous noterez que si la réalisation a été exemplaire, le plan de financement l'est également en regard du prélèvement sur les fonds propres de la commune d'un montant de 69 609 €.

Prochainement je reviendrai sur les intérêts pratiques et économiques de ces réalisations ».

Je laisse maintenant la parole à Marie-Martine VIGIER, adjointe chargée des finances.

**DELIBERATION PORTANT TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2012**

Le Maire,

➤ **EXPOSE** au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote des taux d'imposition 2012.

Le Conseil Municipal, après délibération

➤ **APPROUVE** les taux d'imposition pour l'année 2012 comme suit, en application de l'Etat 1259 :

- TAXE D'HABITATION : 8.09 %
- TAXE FONCIER BATI : 11.44 %
- TAXE FONCIER NON BATI : 49.42 %

**VOTE :**            **pour : 21**            **contre : 0**            **abstention : 2**

**DELIBERATION PORTANT TARIFICATION DE L'EAU POUR 2012**

Le Maire,

➤ **EXPOSE** au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote de la tarification de l'eau  
Le Conseil Municipal, après délibération

➤ **APPROUVE** la tarification de l'eau pour l'année 2012 qui se présente comme suit :  
aucune augmentation n'est appliquée, la tarification reste à 1 € du m<sup>3</sup>

**VOTE :**            **pour : 23**            **contre : 0**            **abstention : 0**

**DELIBERATION PORTANT TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2012**

Le Maire,

➤ **EXPOSE** au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote de la tarification de l'assainissement

Le Conseil Municipal, après délibération

➤ **APPROUVE** la tarification de l'assainissement pour l'année 2012 qui se présente comme suit :  
une augmentation de 5 % est appliquée, la tarification passe de 0.84 € à 0.88 € du m<sup>3</sup>

**VOTE :**            **pour : 23**            **contre : 0**            **abstention : 0**

**DELIBERATION PORTANT SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire,

➤ **EXPOSE** au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'attribution des subventions aux associations

ASSOCIATIONS	VOTE 2012	ASSOCIATIONS	Sub.excep t. 2012	VOTE 2012
coopérative scolaire	4 000,00 €	comité d'animation d'Orcines	Fête patronale	3 500,00 €
prévention routière Pde-D	150,00 €	ensemble Orcines		350,00 €
Four d'Enval	100,00 €	Amis de Ternant		300,00 €
Four de Montrodeix	100,00 €	Amicale des SPP		200,00 €
Four de Fontanou	100,00 €	don du sang Orcines		200,00 €
Four de la Sarce	100,00 €	APEL Ste Anne		1 200,00 €
Four de Solagnat	100,00 €	jeunes SPV amicale		2 500,00 €
Four de la Source	100,00 €	Société de chasse d'Orcines		200,00 €
Four et fontaine du Gressigny	100,00 €	Club des Volcans d'Orcines		200,00 €
Four des Piarrats	100,00 €	COS personnel communal		1 200,00 €
A.S. Orcinoise football	7 500,00 €	UNC/AFN section d'Orcines		500,00 €

badminton d'Orcines	550,00 €	Orcines Retro Mobile	100,00 €
Basket Orcines club	8 500,00 €	AAPPMA La Tiretaine	200,00 €
bicross club d'Orcines BMX	4 500,00 €	la pierre levée	100,00 €
foyer rural	8 900,00 €	si on scrappait	150,00 €
Orcines karaté club	800,00 €	Handi Golf	300,00 €
ski club des Dômes	600,00 €	DUTORCCHA	650,00 €
tennis club d'Orcines	1 700,00 €	traits des volcans	400,00 €
virus VTT	1 100,00 €	Dôme pétanque Orcines	100,00 €
Trec des Volcans	1 200,00 €	<b>TOTAL</b>	<b>52 650,00 €</b>

Pour le Comité d'Animation d'Orcines, la subvention pour la fête de patronale qui sera de 6 000 € maximum, sera validée par délibération après examen des comptes.

Le Conseil Municipal, après délibération

➤ **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations, comme suit :

**VOTE :        pour : 23                contre : 0                abstention : 0**

### DELIBERATION PORTANT SUBVENTION AU C.C.A.S. POUR LE BUDGET 2012

Le Maire,

➤ **EXPOSE** au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'attribution de la subvention au C.C.A.S. Le Conseil Municipal, après délibération

➤ **APPROUVE** l'attribution de la subvention au C.C.A.S. qui s'élève à 18 945,40 €

**VOTE :                pour : 23                contre : 0                abstention : 0**

### DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES SALAIRES D'AGENTS SUR LE BUDGET DE L'EAU

Le Maire,

➤ **EXPOSE** au Conseil Municipal que plusieurs agents, tant sur le plan technique qu'administratif, travaillent pour le service de l'eau et qu'il convient de ce fait, d'affecter leur salaire ou une partie de leur salaire sur le service de l'eau :

- 1 Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	10 %	3 400 €
- 1 Rédacteur	30 %	10 200 €
- 1 Adjoint technique principal	100 %	39 800 €
- 1 Agent de maîtrise	80 %	26 700 €
- 1 Adjoint technique	100 %	25 300 €
		-----
		105 400 €

Le Conseil Municipal, après délibération

➤ **APPROUVE** l'inscription des salaires énumérés ci-dessus sur le budget du service de l'eau, pour un montant global de 105 400 €

**VOTE :                pour : 23                contre : 0                abstention : 0**

### DELIBERATION PORTANT DUREE D'AMORTISSEMENT POUR LES INVESTISSEMENTS DES BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire,

➤ **RAPPELLE** au Conseil Municipal que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

➤ **INDIQUE** que pour les budgets de l'eau et d'assainissement, les communes sont dans l'obligation d'amortir certaines immobilisations définies par la loi. Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, qui peut se référer à un barème figurant dans l'instruction budgétaire et comptable M14.

➤ **INFORME** que la durée d'amortissement des subventions d'équipement sont identiques à la durée d'amortissement de l'investissement subventionné

➤ **PROPOSE** de fixer la durée d'amortissement des investissements des budgets annexes d'eau et d'assainissement que la commune est susceptible de faire, en respectant les durées maximales, comme suit :

IMPUTATION	LIBELLE	DUREE MINI MAXI	DUREE PRECEDENTE	NOUVELLE DUREE
6811 28156 28172 1391 777	Réseaux d'assainissement	50 à 60 ans	50 ans	50 ans (2 %)
	Stations d'épuration (ouvrage de génie civil) ouvrage lourd	50 à 60 ans	50 ans	50 ans (2 %)
	Station d'épuration (ouvrage de génie civil) ouvrages courants : bassin de décantation, d'oxygénation, etc	25 à 30 ans	25 ans	30 ans (3,33 %)
	Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau	30 à 40 ans	30 ans	40 ans (2,5 %)
	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	10 à 15 ans	10 ans	15 ans (6,66 %)
	Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières) installations de ventilation	10 à 15 ans	10 ans	15 ans (6,66 %)
	Organes de régulation (électronique, capteurs, etc)	4 à 8 ans		8 ans (12,5 %)
	Bâtiments durables (en fonction du type de construction)	30 à 100 ans		60 ans (1,67 %)
	Bâtiments légers, abris	10 à 15 ans		15 ans (6,66 %)
	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 à 20 ans		20 ans (5 %)
	Mobilier de bureau	10 à 15 ans		15 ans (6,66 %)
	Appareils de laboratoire, matériel de bureau (sauf informatique) outillages	5 à 10 ans	5 ans	10 ans (10 %)
	Matériel informatique	2 à 5 ans	5 ans	5 ans (20 %)
	Engins de travaux publics, véhicules	4 à 8 ans	4 ans	8 ans (12,5 %)

Le Conseil Municipal, après délibération, par

**VOTE : pour : 23                      contre : 0                      abstention : 0**

**DELIBERATION PORTANT REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS POUR LES BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Maire,

➤ **INDIQUE** au Conseil Municipal que depuis 2008 les amortissements des investissements et les subventions d'équipement correspondantes n'ont plus été calculés.

➤ **PRECISE** que pour le :

- **budget annexe de l'eau** : la régularisation pourra se faire sur 4 ans, à raison de 16 459,25 € sur les comptes 28156 et 6811 et 7 200,02 € sur les comptes 777 et 1391 des budgets 2012 à 2017
- **budget annexe de l'assainissement** : la régularisation pourra se faire sur 6 ans, à raison de 11 613,14 € sur les comptes 28156 et 6811 et 470,41 € sur les comptes 777 et 1391 des budgets 2012 à 2017

Le Conseil Municipal, après délibération, par

**VOTE : pour : 21                      contre : 0                      abstention : 2**

## DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2012

Le Maire,

➤ **PRESENTE** au Conseil Municipal le budget principal qui s'équilibre tant en section de fonctionnement que d'investissement à :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT :	2 329 932,34	
INVESTISSEMENT :	1 879 245,56	

Le Conseil Municipal, après délibération,

➤ **APPROUVE** pour l'année 2012

VOTE : pour : 21 contre : 2 abstention : 0

## DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2012

Le Maire,

➤ **PRESENTE** au Conseil Municipal le budget annexe de l'eau qui s'équilibre tant en section de fonctionnement que d'investissement à :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT :	603 371,19	
INVESTISSEMENT :	824 615,19	

VOTE : pour : 21 contre : 2 abstention : 0

## DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2012

Le Maire,

➤ **PRESENTE** au Conseil Municipal le budget annexe de l'assainissement qui s'équilibre tant en section de fonctionnement que d'investissement à :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT :	201 855,49	
INVESTISSEMENT :	153 476,95	

VOTE : pour : 21 contre : 2 abstention : 0

## DELIBERATION PORTANT OUVERTURE DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Le Maire,

► **RAPPELLE** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

► **INDIQUE** qu'en raison d'une augmentation de travail au service technique, il est nécessaire d'ouvrir deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.

► **Demande** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

VOTE : pour : 23 contre : 0 abstention : 0

## DELIBERATION PORTANT ADMISSION EN NON VALEUR SUR LE BUDGET DE L'EAU

Le Maire,

► **DEMANDE** que sur proposition du Trésorier l'admission en non valeur des titres de recettes du budget de l'eau, suivants :

RESTE DÙ A PRESENTER	MOTIFS DE LA PRESENTATION
3,33 €	Créance minimale
0,67 €	Créance minimale
0,67 €	Créance minimale
136,05 € et 7,62 €	Décédé demande de renseignement négative
7,62 €	Créance minimale

D'un montant global de : 155,96 € sur le budget de l'eau

► **INFORME** que les crédits seront inscrits en dépense sur l'exercice 2012 du budget de l'eau

**VOTE :**      **pour :**    23      **contre :**    0      **abstention :**    0

## DELIBERATION PORTANT REMBOURSEMENT DE SINISTRE

Le Maire,

► **INDIQUE** que la commune a été destinataire De deux chèques de remboursement de sinistre de notre assureur :

- d'un montant de 519,55 € : pompe qui a disjoncté pour les réseaux d'assainissement
- d'un montant de 1 563,39 € : réparation toiture suite à chute de branches

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

**VOTE :**      **pour :**    23      **contre :**    0      **abstention :**    0

## DELIBERATION PORTANT BILAN FONCIER 2011

Le Maire,

➤ **INFORME** que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2011, retracé par le compte administratif.

Aucune cession et acquisition n'ont été réalisées pendant l'année 2011.

Aucun droit de préemption n'a été appliqué sur les ventes faites dans le périmètre de préemption

➤ **PROPOSE** au Conseil Municipal d'approuver le bilan foncier 2011.

**VOTE :**      **pour :**    23      **contre :**    0      **abstention :**    0

## DELIBERATION PORTANT SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'EPF-SMAF

Le Maire,

► **INDIQUE** que dans le cadre de ses missions, l'EPF-SMAF a acquis par exercice du droit de préemption et par acte de vente du 27 septembre 2002, une parcelle de terre cadastrée section AI 208 d'une superficie de 5 355 m<sup>2</sup>, qui sera appelée à revenir à terme en propriété de la commune.

► **INFORME** que l'EPF-SMAF autorise la commune d'Orcines à prendre possession du bien cité ci-dessus pendant la durée de la convention

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

**VOTE :**      **pour :**    23      **contre :**    0      **abstention :**    0

**DELIBERATION PORTANT SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PASSAGE POUR LES  
ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE DU PUY DE DOME**

**Le Maire,**

► **INDIQUE** qu'une convention entre le SMGF, le Conseil Général, et la Commune a été rédigée dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée du puy de Dôme.

► **INFORME** que le SMGF et la commune d'Orcines autorisent le passage des piétons et selon la nature des chemins, des cavaliers et des VTT , sur les parcelles engagées dans le SMGF d'Orcines ; le Conseil Général informera les randonneurs de leur droits et obligations

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

**VOTE :    pour : 22        contre : 0        abstention : 1**

**DELIBERATION PORTANT ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE  
DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX  
D'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE**

**Le Maire,**

**Vu** la délibération du 27 Avril 2011 portant choix du cabinet de maîtrise d'œuvre, le Cabinet BERGER Architecte, pour les travaux d'agrandissement de l'école communale

➡ **EXPOSE** au Conseil Municipal qu'il convient d'engager la procédure de consultation des entreprises pour les travaux d'agrandissement de l'école communale, selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, puisque l'estimation des travaux s'élève à 56 914 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération

**VOTE :            pour : 23        contre : 0            abstention : 0**